

# RÈGLEMENT DU JEU « LUCKY DAYS 2024 »

## OFFRE LIMITEE aux 500 premières inscriptions

### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

La Société POINT S DEVELOPMENT, SAS au capital de 418 000 euros, enregistrée au RCS de Lyon : 491 028 627 00025, ayant son siège social 9 rue Curie 69006 Lyon – France (ci-après désigné la « Société Organisatrice »), a décidé d'organiser dans plusieurs pays un jeu avec obligation d'achat, dans le cadre d'une opération promotionnelle de vente de pneus (ci-après désigné « *Lucky Days 2024* » ou le « Jeu ») récompensant des clients selon les modalités ci-après.

### **ARTICLE 2 – OBJET**

Le présent règlement a pour objet de définir les règles applicables à l'opération « *Lucky Days 2024* ». Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 3 – DURÉE, TERRITOIRE ET ANNONCE DE L'OPÉRATION**

Les Lucky Days 2024 se dérouleront sur la période s'étendant du 5 août 2024 au 31 août 2024 en France.

L'opération est annoncée dans tous les points de vente participants par le biais d'un kit de communication composé de : de flyers, d'un chevalet porte flyers et un règlement complet du jeu.

### **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION**

#### **4.1. Conditions d'inscription**

Pour participer valablement au Jeu, tout participant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure, résidant dans l'un des pays où se déroule le Jeu. Le Jeu est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail) sur toute la durée du Jeu.
- Le client doit être extérieur au point de vente. Sont exclus les employés et dirigeants du point de vente, membres du réseau Point S, membres des sociétés ayant participé à la préparation de l'opération, de l'impression des supports promotionnels et de l'organisation de l'opération promotionnelle.
- Le client ne doit pas être visé par une quelconque sanction (administrative et/ou pénale) de nature nationale ou internationale, étant précisé que s'il s'avère que le compte bancaire du participant a été classé comme un compte appartenant à une personne visée par de telles sanctions, la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser d'effectuer le remboursement.

#### **4.2. Conditions de participation**

Pour participer, le client devra respecter l'ensemble des conditions énoncées ci-après.

Cette opération promotionnelle est limitée aux 500 premières inscriptions, respectant l'ensemble des informations et conditions détaillées ci-après.

- a. *Achat préalable de pneus Goodyear*

Le Jeu est ouvert à tout client ayant préalablement acheté simultanément deux (2) pneus ou quatre (4) pneus de 15 pouces et plus de marque Goodyear dans un point de vente de l'enseigne Point S participant, entre le 5 août 2024 au 31 août 2024 inclus dans un des pays listés à l'article 3. Les gammes

de pneus Goodyear éligibles à cette opération sont les gammes de pneus tourisme, 4\*4, utilitaires, été, hiver ou 4 saisons.

Tout client souhaitant participer est informé que tout retrait d'un gain est soumis à la preuve de cet achat. Il est précisé que le seul moyen de preuve admis est une facture au nom du participant, émise pendant la période de l'opération promotionnelle. Il appartient donc à tout client souhaitant participer au jeu de télécharger et de conserver la dite facture.

*b. Formulaire d'inscription*

Tout client souhaitant participer au Jeu devra flasher le QR code disponible sur la PLV disponible sur le point de vente ou se rendre sur le site de jeu <https://luckydays.point-s.com/goodyear/>

Pour être valide, le formulaire devra être complété obligatoirement par le client avec l'ensemble des informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Genre
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone portable
- Adresse / Code postal / Ville
- Pays
- Date d'achat
- Le nombre de pneus achetés
- La dimension des pneus achetés
- Nom et ville du point de vente Point S
- Téléchargement de la preuve d'achat
- Saisies des coordonnées bancaires (en format international : IBAN et BIC)

Si le participant est parmi les 500 premières inscriptions, son dossier sera vérifié et s'il est complet et conforme, un virement bancaire sera émis à son profit.

Tout formulaire non complété intégralement par le participant, ou comportant des informations illisibles ou erronées (y compris au niveau des coordonnées bancaires), fera l'objet d'une annulation et ne pourra pas ouvrir droit au gain.

Le participant doit télécharger la preuve d'achat, celle-ci devra être entièrement lisible et reprendre les informations énumérées ci-avant.

*c. Validation de l'inscription*

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements effectués sur leurs données personnelles dans le cadre du Jeu. Ce consentement se concrétisera par l'intermédiaire d'une case à cocher, reportée sur le formulaire :

- Je reconnais être majeur, et accepter l'ensemble des termes du règlement de l'opération « Lucky Days 2024 »
- Je consens au traitement de mes données personnelles à cette fin, tel que décrit dans le Règlement du jeu « Lucky Days 2024 » et à l'utilisation de mon image pour communiquer autour de cette opération
- J'accepte d'être contacté par la Société Organisatrice à des fins publicitaires et/ou promotionnelles

Dans le cas où le participant n'aurait pas coché les deux premières cases, sa participation sera considérée comme invalide et il ne pourra donc pas valider son formulaire. En effet, la collecte et le traitement des données personnelles du participant sont nécessaires à l'organisation du Jeu S'agissant de la troisième case, il est rappelé que le participant est libre de ne pas la cocher.

S'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, et notamment qu'une même personne a joué plusieurs fois sur toute la durée du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler complètement la participation du(des) fraudeur(s).

De même si le justificatif fournit à titre de preuve d'achat est illisible ou erroné (Ex : non correspondance du nom du participant avec le nom figurant sur la facture) ou simplement non transmis, alors le participant fera l'objet d'une annulation et sa participation ne pourra pas ouvrir droit au gain.

Les « *Lucky Days 2024* » sont réservés uniquement aux clients des réseaux Point S résidents en France.

## **ARTICLE 5 – DOTATIONS ET ATTRIBUTION DES GAINS**

Pour les « *Lucky Days 2024* », la dotation accordée aux 500 premières inscriptions est un remboursement au profit du participant selon le barème suivant :

Dimensions	Montant du remboursement pour 2 pneus Goodyear achetés	Montant du remboursement pour 4 pneus Goodyear achetés
15 & 16 pouces	<b>15 €</b>	<b>25 €</b>
17 pouces	<b>25 €</b>	<b>60 €</b>
18 + 19 pouces	<b>35 €</b>	<b>80 €</b>
20 pouces et plus	<b>50 €</b>	<b>120 €</b>

Le site d'inscription <https://luckydays.point-s.com/goodyear/> restera en ligne et accessible aux participants jusqu'à épuisement du contingent de participations disponibles.

La société organisatrice a recours à un huissier de justice, l'étude AURAJURIS 264 rue Garibaldi - 69003 Lyon – France (email : [contact.lyon3@aurajuris.com](mailto:contact.lyon3@aurajuris.com)). L'intervention de l'huissier de justice, avant le début de la présente opération promotionnelle, consiste à fixer pour chaque pays participant, la valeur du prix exprimée en euros ou en monnaie locale.

Selon certaines réglementations nationales, l'attribution d'un gain peut entraîner le paiement d'une taxe ou une imposition à la charge du gagnant. La Société Organisatrice ne pourra prendre en charge les taxes ou les impôts qui, conformément à la réglementation nationale, sont imposées au gagnant.

Si le client s'est inscrit parmi les 500 premières inscriptions, son dossier d'inscription sera vérifié sous un délai de 15 jours ouvrés et si celui-ci est conforme le gagnant sera crédité ensuite dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des pays participants. Le nom du bénéficiaire figurant sur la facture devra être identique à celui reporté sur le formulaire d'inscription.

La Société Organisatrice ne procédera à aucun mode de remboursement autre que le virement, ce que le participant reconnaît et accepte entièrement.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, son gain ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société organisatrice. S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, la Société organisatrice se réserve le droit de demander toutes pièces administratives justifiant son nom, adresse et numéro de téléphone, ou toute confirmation portant sur ses coordonnées bancaires. A défaut, ces coordonnées seront considérées comme nulles, ne pourront donner lieu à l'obtention de la dotation et le gain resterait propriété de la Société organisatrice.

## **ARTICLE 6 – COMMUNICATION SUR L'OPÉRATION LUCKY DAYS**

Une publication sera effectuée à l'issue des « *Lucky Days 2024* », qui pourra reprendre les photos du point de vente et du(des) gagnant(s), et la communication de leur nom, leur prénom et le pays des différents gagnants, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du gain.

Cette autorisation de communication sera donnée pour chaque participant par le fait de remplir les informations du formulaire au « *Lucky Days 2024* » et par le fait de cocher à travers la case dédiée les

conditions du règlement telles qu'elles figurent en résumé sur la publicité en point de vente, et de manière détaillée dans le règlement du Jeu, présent sur chaque Point de Vente.

## **ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et au Règlement Général sur le Protection des Données N° 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les participants sont informés que la Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements des données personnelles des participants au Jeu.

La Société Organisatrice a désigné un délégué à la protection des données (DPD/DPO) qui peut être contacté via l'adresse [dpo@points-development.com](mailto:dpo@points-development.com).

Le traitement a pour finalité l'organisation de l'opération promotionnelle « *Lucky Days 2024* » et la communication autour de cette opération. Ce traitement repose sur le consentement du participant.

A cet égard, les participants autorisent la Société Organisatrice, de façon libre et éclairée, à collecter lors de leur participation au Jeu des données personnelles les concernant.

Les données personnelles des participants sont les suivantes : Nom, Prénom, Adresse e-mail, Numéro de téléphone portable, Adresse / Code postal / Ville, Pays, Date d'achat, Le nombre de pneus achetés, La dimension des pneus achetés, Nom et ville du point de vente Point S, la preuve d'achat et le justificatif des coordonnées bancaires (en format international : IBAN et BIC).

La collecte de ces données est nécessaire à l'organisation du Jeu et à la communication autour du Jeu.

Les données personnelles collectées sont destinées exclusivement à la société POINT S DEVELOPMENT (service marketing-animation réseau), au point de vente dans lequel l'achat a eu lieu, et à la société Empreinte (28 rue Barodet, 69004 Lyon FRANCE) pour la gestion des gains et ne pourront pas être utilisées par un tiers.

Il est précisé que le responsable de traitement a recours à un sous-traitant amené à manipuler les données personnelles renseignées sur les formulaires de participation, notamment pour la gestion des gains sous forme de virements dans le cadre de cette opération promotionnelle. Ce sous-traitant est la société Empreinte (28 rue Barodet, 69004 Lyon FRANCE) spécialisée en communication et marketing opérationnel, en animation de réseaux, la promotion des ventes, le digital. Il est précisé que ce sous-traitant a lui-même confié à la société TESSI TMS (130-136 Avenue Joseph Kessel 78960 Voisins-le-Bretonneux), la réalisation des virements auprès des gagnants. Il est enfin précisé que ce sous-traitant a signé un contrat de prestations de services avec le responsable de traitement qui fixe le périmètre de gestion des données personnelles collectées dans le cadre de cette opération promotionnelle.

Les données personnelles des participants seront conservées, en Europe, pour une durée maximum de 36 mois à compter de leur collecte sauf retrait du consentement, (exception faite des coordonnées bancaires qui seront détruites dans un délai de 90 jours maximum suivant la fin de l'opération), sans préjudice des droits que détient chaque participant s'agissant des directives relatives au sort de ses données personnelles, après sa mort, qu'il aura pu définir.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et au RGPD chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Chaque participant dispose également du droit de retirer son consentement au traitement de ses données personnelles. Conformément à l'article 40-1-II de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifié, le participant peut transmettre à la Société Organisatrice des directives spéciales relatives au sort de ses données personnelles après son décès.

Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant à la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée au début du présent règlement, ou par courrier électronique à [dpo@points-development.com](mailto:dpo@points-development.com). L'exercice des droits par un participant peut entraîner un traitement de données personnelles complémentaire.

En cas de retrait du consentement avant la fin de l'Opération, le participant renonce à sa participation.

Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, ou de tout autre organisation compétente en local.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions, les participants consentent expressément aux traitements effectués sur leurs données personnelles dans le cadre du Jeu. Ce consentement se concrétisera par l'intermédiaire d'une case à cocher, reportée sur le formulaire en ligne :

- Je reconnais être majeur, et accepter l'ensemble des termes du règlement de l'opération « Lucky Days 2024 »
- Je consens au traitement de mes données personnelles à cette fin, tel que décrit dans le Règlement du jeu « Lucky Days 2024 » et à l'utilisation de mon image pour communiquer autour de cette opération
- J'accepte d'être contacté par la Société Organisatrice à des fins publicitaires et/ou promotionnelles

## **ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **8.1 – Responsabilités**

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants, qui feront notamment leur propre affaire du traitement fiscal des gains perçus.

La société POINT S DEVELOPMENT ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques ou informatique...) perturbant l'organisation et la gestion des « *Lucky Days 2024*», elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler cette opération de promotion de ventes de pneus. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez AURAJURIS 264 rue Garibaldi - 69003 Lyon - France.

La Société Organisatrice ne saurait également être tenue responsable en cas de changement de loi applicable dans le pays de participation au jeu entrant en vigueur postérieurement au lancement du Jeu. La Société Organisatrice n'est tenue à ce titre à aucune obligation de résultat.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause ou événement échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Aucune demande de remboursement ne pourra être faite auprès de la Société Organisatrice, notamment pour des frais de connexion internet.

### **8.2 – Loi applicable**

Les « *Lucky Days 2024* » et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon - France.

## **ARTICLE 9- RÉGLEMENT**

Le présent règlement est déposé chez AURAJURIS 264 rue Garibaldi - 69003 Lyon - FRANCE.

Il est consultable gratuitement, dans les points de vente participant à l'opération et à l'adresse suivante : <https://aurajuris.fr/jeux-concours/>